

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
5 Juillet 2021

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 5 juillet 2021, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Johanne Gagné
Mélissa Gagnon

MM. Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

093-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

094-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du 7 et 17 juin 2021, avec la correction suivante remplacer le chiffre 9 par une parenthèse dans le règlement #203-2021 au considérant # 3.

DISCOURS DU MAIRE

LES COMPTES À PAYER

095-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 5 juillet 2021, pour un montant de treize-mille-sept-cent-soixante-dix-neuf et cinquante-quatre (13 779.64\$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau pour un montant de dix-mille-six-cent-quatre-vingt-dix-sept et quarante-quatre (10 697.44 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de vingt-

mille-sept-cent-cinquante-trois et vingt-huit (20 753.28 \$) incluant un montant de quatre-mille-trente-un et trente-deux (4 031.32 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON L'ACCORDERIE DE LA MATAPÉDIA

096-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement:

De verser un don de 60.75 \$ à l'Accorderie de La Matapédia.

SERVICE INCENDIE-PRIMES ASSURANCE-HABITATION

078-2021

- Considérant que la MRC de La Matapédia offre un service incendie régionalisé depuis 2000 et qu'elle a débuté un exercice de réorganisation et d'optimisation de ces services sur son territoire ;
- Considérant que le plan d'action issu de cette réorganisation prévoit la fermeture de deux (2) casernes incendie sur le territoire ;
- Considérant que les élus et les citoyens sont préoccupés par l'augmentation des primes d'assurances-habitation pouvant découler de cette décision ;
- Considérant que parmi les critères d'analyse des compagnies d'assurance-habitation pour établir les coûts des primes d'assurance la proximité (moins de 8 km) d'une caserne incendie de la résidence et la présence d'un réseau municipal de bornes fontaines présente une incidence importante ;
- Considérant que la présence d'une caserne ou d'un réseau municipal de bornes fontaines ne considèrent pas la présente du nombre de pompiers requis pour intervenir, les équipements disponibles, etc. ;
- Considérant que d'autres critères pourraient être pris en compte afin de représenter davantage les risques et les interventions incendie réellement présentent pour les résidences privées ;
- Considérant que le conseil de la MRC aimerait que les compagnies d'assurances puissent revoir leurs critères de bases pour établir le coût des primes d'assurance-habitation ;
- Considérant que cette procédure est commune à l'ensemble des compagnies d'assurance depuis de nombreuses années et qu'une telle modification doit s'effectuer par les hauts dirigeants.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement que la municipalité de St-Noël :

1. Demandé aux unions municipales (FQM et UMQ) de sensibiliser les compagnies d'assurances à ce sujet, de les questionner et d'analyser avec eux différents critères pouvant mieux représenter la situation actuelle des territoires municipaux et des services incendies offerts ;
2. Transmettre la présente résolution à l'Autorité des Marchés Financiers du Québec ainsi qu'au bureau d'assurance du Canada qui représente des intervenants de référence dans le secteur de l'assurance.
3. Que copie conforme de la présente résolution soit adressée à Mme Kristina Michaud, députée de Avignon-La-Mitis-Matane-Matapédia, et M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia.

VENTE POUR TAXES

080-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement de mandater M. Daniel Carrier, maire à acquérir les immeubles vendus pour taxes de la municipalité de Saint-Noël, et ce pour le montant des taxes dues.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 141-04

098-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Noël est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 141-04 de la Municipalité de Saint-Noël a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire autoriser la location à court terme de type « Airbnb » sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 27 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gendron appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement:

099-2021

- Considérant que la municipalité de St-Noël a l'obligation de désigner et rendre fonctionnel un endroit qui servira de centre de coordination ou de centre de services et d'hébergement temporaire ;
- Considérant que le Service de sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia coordonne la réalisation de ce projet;
- Considérant qu' il a été convenu qu'il serait nécessaire de munir les bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement de systèmes de raccordement à une génératrice d'urgence;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la firme LGT afin qu'elle réalise l'étude préliminaire ainsi que les plans et devis définitifs en lien au projet de préparation aux sinistres – raccordement à une génératrice d'urgence;
- Considérant que la procédure d'appel d'offres regroupé permet d'augmenter le volume d'achat, d'obtenir de meilleurs prix et faciliter la coordination et la surveillance des travaux;
- Considérant que la municipalité de St-Noël désire être incluse dans l'appel d'offres regroupé des travaux de mise en place de systèmes de raccordement d'une génératrice aux bâtiments identifiés comme centre de coordination et/ou d'hébergement;
- Considérant qu' à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de St-Noël ne pourra pas se retirer de l'appel d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle.

En conséquence, il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

1. de mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appel d'offres regroupé concernant les travaux de mise en place de l'équipement permettant le raccordement d'une génératrice à son bâtiment identifié comme centre d'urgence;
2. d'autoriser le lancement de l'appel d'offres regroupé;
3. d'effectuer la coordination et la surveillance des travaux de construction.

SOUSSION ABRIS PLUS

100-2021

Il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement d'accepter la soumission de Fabrication Abris Plus pour la fourniture et l'installation d'un auvent sur mesure de 24 X 24 au coût de 6 500.00 \$ plus les taxes applicables.

OFFRE DE SERVICES-SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

101-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du service de l'aménagement et de l'urbanisme pour procéder à la modification du règlement de zonage pour autoriser le recours aux conteneurs comme bâtiments d'entreposage complémentaire lorsque recouverts au coût de 947,28 \$.

TÉLÉPHONIE IP

102-2021

Il est résolu unanimement de débiter le transfert des lignes téléphonique de Télus par un système de téléphonie IP avec la MRC de La Matapédia.

CONCERNANT L'ENTENTE SURVENUE ENTRE LA VILLE D'AMQUI ET LE COMITÉ FORMÉ POUR REPRÉSENTER LES MUNICIPALITÉS POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SUR LA PISCINE D'AMQUI, ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRA LOCAL

103-2021

- Considérant que la piscine d'Amqui a été reconnue équipement à caractère supralocal par la Commission municipale du Québec en 2003 ;
- Considérant que depuis ce temps, 3 ententes intermunicipales ont été conclues entre toutes les municipalités de la MRC pour contribuer financièrement au déficit d'opération de cet équipement ;
- Considérant que la recommandation de la Commission municipale du Québec en 2003 était que les autres municipalités contribuent à la hauteur de 35% du déficit d'opération de cet équipement ;
- Considérant que les statistiques d'achalandage démontrent que la piscine d'Amqui est utilisée par une clientèle provenant de l'ensemble des municipalités de la MRC, ce qui continue de lui conférer le statut d'équipement à caractère supralocal ;
- Considérant que comité a été formé pour représenter les municipalités et pour négocier le renouvellement de l'entente avec la Ville d'Amqui ;
- Considérant que les parties en sont venues à une entente mutuellement satisfaisante ;
- Considérant que la nouvelle entente est d'une durée de 15 ans et qu'elle permet en 2035 d'atteindre le seuil recommandé de 35% par le rapport de la Commission municipale ;
- Considérant que la répartition de la contribution des municipalités au déficit d'opération se fera en tenant compte des mêmes proportions que les ententes antérieures (2011-2015, 2016-2020).

En conséquence, sur une proposition de M. Gaétan Landry, appuyée par Mme Johanne Gagné, il est résolu unanimement :

- d'approuver l'entente finale pour le renouvellement de l'entente sur la piscine d'Amqui, équipement à caractère supra local;

- de désigner M. Daniel Carrier, maire et Mme Manon Caron, directrice générale, pour signer les documents relatifs à l'entente.

RÉSIDENCE BEAUSÉJOURS-SOUMISSION FENÊTRE

104-2021

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de soumission pour trois (3) fenêtres et un (1) panneau électrique pour la résidence Beauséjour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

105-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 00.

Daniel Carrier
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire